



EN ACTION

Vol 26 | No 3 | Déc. 2013

Conseil fédéral des 2, 3, 4
et 5 décembre 2013

FÉDÉRATION INTERPROFESSIONNELLE DE LA SANTÉ DU QUÉBEC | fiqsante.qc.ca



Sonia Mancier, Vigi Santé Montérégie - PSSU

LES PRÉOCCUPATIONS DES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES ENTENDUES

Les déléguées ont pris connaissance à ce conseil fédéral des différentes actions menées par la FIQ au cours des derniers mois, avec la participation des membres du comité *ad hoc* infirmières auxiliaires, pour une meilleure reconnaissance du travail des infirmières auxiliaires, répondant ainsi à une demande de plusieurs membres infirmières auxiliaires.

Des discussions ont eu lieu le 4 octobre dernier entre la FIQ et l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) pour faire le point sur différents dossiers qui préoccupent actuellement les infirmières auxiliaires et revenir sur l'assemblée générale de l'Ordre de juin dernier.

La FIQ a d'ailleurs indiqué à l'Ordre qu'elle entend poursuivre ses actions

pour une meilleure uniformisation des tâches des infirmières auxiliaires, et ce, peu importe le centre d'activités où elles travaillent.

ENQUÊTE DE LA FIQ

Une enquête sur la pratique professionnelle des infirmières auxiliaires sera effectuée par la FIQ afin de mettre à jour le portrait professionnel réalisé en 2008.

Les équipes syndicales locales recueilleront de l'information sur les milieux d'exercice et les activités professionnelles des infirmières auxiliaires dans leur établissement d'ici la fin janvier 2014.

Les résultats de cette enquête permettront d'agir concrètement tant au palier local, régional que national pour trouver des solutions aux problèmes identifiés. ■

COMITÉ AD HOC INFIRMIÈRES AUXILIAIRES

Les membres du comité *ad hoc* infirmières auxiliaires, un comité consultatif mis sur pied par la FIQ en avril dernier, ont présenté à la délégation avec beaucoup de fierté le fruit de leur travail réalisé au cours des derniers mois, avec le soutien de la vice-présidente infirmière auxiliaire, Linda Bouchard, et de conseillères syndicales de la FIQ, soit la parution d'une publication spéciale portant sur les infirmières auxiliaires.

Intitulée « FIQ Dossier spécial infirmière auxiliaire - Une professionnelle clé de l'équipe de soins », cette publication vise à mieux faire connaître le rôle professionnel des infirmières auxiliaires, tant auprès des membres des équipes de soins que des gestionnaires, et à faire la promotion d'une pratique professionnelle élargie et enrichie.

Cette publication est disponible sur le site Internet de la FIQ et auprès des équipes syndicales locales dans les établissements. Un outil important à consulter, à se procurer et à partager!

POSTE-PUBLICATION
Convention 40007983

(adresse de retour)
FIQ Québec | 1260, rue du Blizzard,
Québec (Qc) G2K 0J1



MOT DE LA PRÉSIDENTE

FIQ en Action, vol. 26, n° 3, décembre 2013 | Publié par le service Communication-Information après chaque instance de la FIQ | Tirage : 60 000 exemplaires | Montage graphique : Josée Roy | Photographies : Jacques Lavallée | Photo couvert : Rita Lamothe, CSSS de la Vieille-Capitale | Impression : Solisco | Toute reproduction de textes ou d'extraits doit porter la mention « reproduit de la publication *FIQ en Action* » | Papier 100 % recyclé | Pour recevoir uniquement la version électronique des publications de la FIQ, faites-en la demande à info@fiqsante.qc.ca | ISSN : 1913-1739 (Imprimé) | ISSN : 1913-1747 (En ligne) fiqsante.qc.ca | info@fiqsante.qc.ca



PRENONS PART AU CHANGEMENT SOCIAL!

Régine Laurent

Loin d'évoluer en vase clos, la FIQ est au cœur même du quotidien des professionnelles en soins, sur le terrain, auprès des citoyen-ne-s. Par le fait même, elle est influencée par les facteurs économiques et sociaux qui rythment notre société.

Or, depuis les dernières années, mais plus particulièrement dans les derniers mois, la conjoncture politique est grandement marquée par un fort courant de droite et antisynical. Prenons par exemple les récents projets de législation du gouvernement Harper, dite de « droit au travail ».

Ces lois, si elles étaient adoptées, permettraient à des travailleur-se-s de ne pas payer leurs cotisations syndicales, mais imposeraient à leur syndicat de les défendre lorsque les circonstances le nécessiteraient.

Il y a quelques années, nous étions persuadées que ces types d'initiatives étaient circonscrits à nos voisins américains et ne trouveraient pas de terrain fertile chez nous. Mais, détrompons-nous! Celles-ci sont bel et bien en train de s'implanter au Québec. Devant cela, en tant que Fédération, nous sommes dans l'obligation de nous montrer plus fortes que le cynisme ambiant et de démontrer à nos détracteurs que nous sommes des acteurs de premier plan de changement social.

DES ENJEUX ET DES DÉFIS POUR 2014

Le conseil fédéral de décembre 2013 aura été l'occasion, pour les membres, de prendre part à des discussions importantes. Que ce soit sur le sujet de la Charte de la laïcité québécoise ou encore de la meilleure stratégie à adopter pour défendre les conditions de travail des professionnelles en soins, dans le cadre de la période de négociation à venir, les échanges se sont faits de manière transparente et démocratique.

Les représentantes de chacun des syndicats affiliés à la FIQ ont défendu les positions de leurs membres avec conviction et respect pour l'avis contraire. Je tiens d'ailleurs à souligner la fierté que je ressens relativement à la démocratie qui s'est exprimée avec une grande maturité, c'est une force appréciable pour les batailles qui nous attendent.

Comme vous vous en doutez, l'année 2014 sera fort chargée pour la Fédération. Entre autres, le congrès du mois d'avril sera l'occasion de faire aboutir des travaux amorcés depuis 2011, mais ce sera aussi l'occasion de redéfinir les grandes orientations de l'organisation pour les prochaines années.

Voilà un agenda ambitieux! Et même si je nous sais capables de grandes choses, nous devons nous montrer réalistes devant l'ampleur de la tâche qui nous attend et des défis auxquels nous ferons face. Nous devons également nous montrer mobilisées et solidaires afin de mener à bien toutes les batailles que nous souhaitons entreprendre. ■

En tant que Fédération, nous sommes dans l'obligation de nous montrer plus fortes que le cynisme ambiant et de démontrer à nos détracteurs que nous sommes des acteurs de premier plan de changement social.

BONNE RETRAITE !

La présidente de la FIQ, Régine Laurent, a profité de ce conseil fédéral pour souligner le départ à la retraite de trois employées de la Fédération et les remercier pour tout le travail qu'elles ont accompli avec engagement et passion. Au nom de l'ensemble de la délégation, du comité exécutif et du personnel de la FIQ, nous souhaitons une heureuse et longue retraite à Lorna Joseph, conseillère syndicale, France Côté, secrétaire, ainsi qu'à Jean Parris, conseillère syndicale, toutes du secteur Relations de travail.



CONDITION FÉMININE

Charte de la laïcité québécoise : « oui » dit une majorité de déléguées



Nancy Bédard, CHU de Québec



Alain Rivest, Hôpital Rivière-des-Prairies

CHARTE DE LA LAÏCITÉ QUÉBÉCOISE « OUI » DIT UNE MAJORITÉ DE DÉLÉGUÉES

Cette instance fut l'occasion pour la délégation de débattre du dossier actuellement sur toutes les tribunes au Québec : la Charte de la laïcité québécoise. Cette charte que veut faire adopter le gouvernement du Québec soulève plusieurs questionnements et préoccupations alors qu'elle touche directement les valeurs des Québécois-es.

La Fédération, qui représente plus de 62 000 membres, ne pouvait demeurer indifférente à un tel débat de société qui concerne une partie de ses membres et c'est pourquoi elle a tenu une large consultation au cours des derniers mois. Cette consultation s'est déroulée en trois étapes. Les salariées de la FIQ ont d'abord été rencontrées, puis les syndicats affiliés. Enfin, un sondage a été mené par une firme externe auprès des membres.

La consultation menée auprès des salariées et des syndicats affiliés a permis de dresser un portrait de ce qui est vécu au niveau local concernant les demandes d'accommodements religieux. De manière générale, les demandes d'accommodements de nature religieuse ne semblent pas poser de problèmes majeurs et elles apparaissent plutôt intégrées dans le quotidien des membres.

Toutefois, constatant que les syndicats affiliés sont peu interpellés par leurs membres face à ces situations d'accommodements, la FIQ a décidé de poursuivre la démarche de consultation auprès des membres afin d'avoir un portrait complet tant comme professionnelles en soins que comme citoyennes.

CE QU'EN PENSENT LES MEMBRES

La FIQ a mandaté la firme « repère communication recherche » pour sonder ses membres principalement sur leurs perceptions globales à l'égard du projet de Charte, initialement appelé Charte des valeurs québécoises, mais aussi sur leurs perceptions relativement à certaines positions potentielles que pourrait adopter la Fédération. Soulignons que le sondage s'est tenu avant le dépôt du projet de loi n° 60 le 7 novembre dernier. Ainsi, du 23 octobre au 6 novembre 2013, un échantillon représentatif de 647 membres de la FIQ a été sondé

par téléphone. Le sondage a été effectué en français et en anglais. Voici les principaux résultats obtenus :

LE PROJET INITIAL DE CHARTE DES VALEURS QUÉBÉCOISES

- 60,1 % sont en accord avec le projet de Charte;
- 63,9 % estiment qu'une Charte est nécessaire;
- 96,6 % sont en accord avec le principe de l'égalité hommes-femmes;
- 73,8 % sont en accord avec le principe de laïcité de l'État.

LES SIGNES RELIGIEUX VISIBLES¹

- 60,6 % sont en accord avec le principe de l'interdiction du port de signes religieux visibles pour tous-toutes les employé-e-s de la fonction publique;
- 65,1 % sont en accord avec l'énoncé : « La croyance religieuse est une question strictement personnelle et les signes religieux visibles ne devraient pas être acceptés au travail ».

LES ACCOMMODEMENTS POUR MOTIFS RELIGIEUX

- 76,1 % sont en accord avec l'opinion : « Afin de protéger les valeurs québécoises, il est nécessaire de baliser et d'encadrer les demandes d'accommodements pour motifs religieux »;
- 55 % disent recevoir des demandes d'accommodements pour motifs religieux de la part de patient-e-s;
- 35,8 % des demandes d'accommodements pour motifs religieux sont référées à l'équipe de soins, 32,7 % sont référées au-à la supérieur-e immédiat-e et 25,1 % des demandes se règlent d'elles-mêmes.

LA CHARTÉ ET LE MILIEU DE TRAVAIL

- 60,6 % sont d'avis que la FIQ devrait défendre une professionnelle en soins congédiée pour avoir refusé de retirer un signe religieux visible;

- 59,5 % sont d'avis qu'il n'y aurait aucun impact sur le milieu de travail si la Charte des valeurs québécoise était adoptée par le gouvernement du Québec.

La FIQ déposera d'ici le 20 décembre prochain un mémoire dans le cadre de la commission parlementaire sur projet de loi n° 60, Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement.

Les déléguées ont donc pu bénéficier d'une base solide sur laquelle amorcer leur réflexion en conseil fédéral. Elles ont questionné tous les aspects du projet, ont échangé sur leurs propres expériences, comme femmes et comme professionnelles en soins, et ont mené un débat empreint de respect, d'écoute et de solidarité. Suivant les règles démocratiques, chacune a pu partager ses préoccupations et en arriver à une décision éclairée, qui s'est ensuite exprimée librement au cours d'un vote secret.

Concilier la promotion de valeurs et d'orientations collectives avec la défense de droits individuels constitue le quotidien des militantes de la Fédération. C'est dans cette optique que la délégation a tenu à souligner que, tout en étant fortement en accord avec le projet proposé et les principes qu'il sous-tend, il demeure pour elles primordial de s'assurer de la mise en place de processus qui garantiront que les dispositions de la Charte, dans l'éventualité où celle-ci serait adoptée, soient appliquées avec doigté et respect. De plus, la délégation a réitéré l'engagement de la FIQ à apporter aux membres qui subiraient une sanction tout le soutien dont elles auraient besoin pour faire valoir leurs droits. ■

Les déléguées se sont prononcées à 80 % en faveur du projet de Charte. Si la plupart de celles ayant voté contre le projet ont ensuite choisi de se rallier à la majorité, certaines ont toutefois considéré que l'expression de leur dissidence représentait, pour elles, la meilleure façon de défendre les valeurs et les convictions portées par les membres qu'elles représentent.

1. Par exemple : une croix, une kippa, un hijab, un niqab, une burka, un turban.



LA FIQ EN BONNE SANTÉ FINANCIÈRE

Les déléguées ont pris connaissance à ce conseil fédéral du prochain budget de la Fédération, présenté par le trésorier Roberto Bomba. Elles ont questionné ce dernier sur certains postes budgétaires et écarts avec le budget précédent avant d'adopter à l'unanimité l'ensemble des prévisions budgétaires pour l'année 2014.

Les déléguées ont adopté à l'unanimité l'ensemble des prévisions budgétaires pour l'année 2014. Le budget 2014 est établi en tenant compte des impacts sur les deux prochaines années afin de mieux planifier les années à venir. Il tient compte également des priorités de la FIQ tout en maintenant le même niveau de service auprès des membres et des syndicats affiliés.

Le budget 2014 tient compte d'une planification pour les deux prochaines années, soit jusqu'en 2016. Il a également été établi en fonction des quatre priorités de la FIQ : le congrès, la création de nouveaux modèles de soins, la période de changement d'allégeance syndicale et la préparation de la négociation nationale. Les déléguées ont constaté que 2014 sera une année importante et charnière pour la FIQ et qu'une vigilance sera nécessaire tout en assurant des services de qualité et en répondant aux besoins des professionnelles en soins et des syndicats affiliés.

Presque la moitié des dépenses de la Fédération est liée au secteur des relations de travail afin de soutenir les syndicats affiliés et d'assurer la défense des membres, notamment à l'arbitrage, devant la CSST et les employeurs. Dans les revenus 2014, une hausse de membres cotisantes (1 518 membres) est comptabilisée pour un total de 58 278 membres cotisantes. Compte tenu de cette hausse, les budgets de la réserve Solidarité et du Fonds de défense syndicale sont augmentés pour 2014.

Étant une fédération qui prône la protection de l'environnement, et grâce à tout le développement informatique déployé au cours des dernières années, la FIQ maintient la réduction engagée il y a deux ans de 5 % relativement aux dépenses liées aux frais de déplacement.

SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

Le montant pour les honoraires versés aux médecins pour la défense de professionnelles en soins dans les dossiers de santé et de sécurité au travail est augmenté afin de répondre à ce besoin croissant.

L'enveloppe de prêt prévu pour soutenir les professionnelles en soins qui doivent contester une décision de leur employeur relativement au retrait préventif de la travailleuse enceinte (RPTE) figure toujours au budget 2014 afin d'appuyer celles qui devront se prévaloir du RPTE.

SOUTIEN AUX SYNDICATS AFFILIÉS

Des sommes importantes sont allouées pour la diffusion de nouvelles sessions de formation auprès des équipes locales afin

qu'elles puissent occuper pleinement leur rôle de représentante syndicale et répondre aux besoins de leurs membres.

NÉGOCIATION PROVINCIALE

Des montants importants sont consentis pour que les comités prévus à la convention collective 2011-2015 sur l'évaluation des emplois (comité national des emplois, relativité et maintien 2015) puissent réaliser leurs activités.

MAIN-D'ŒUVRE INDÉPENDANTE

Les travaux du plan d'action pour contrer la main-d'œuvre indépendante se poursuivront en 2014.

Les déléguées ont constaté que le budget 2014 est un budget responsable qui permettra à la FIQ de contrôler ses dépenses pour atteindre, à plus long terme, l'équilibre budgétaire. Il permet cette année de réduire le déficit de la Fédération de 40 %. Malgré des prévisions budgétaires déficitaires à ses trois derniers budgets, la FIQ prévoit globalement finir ces années positivement, ce qui augure bien pour l'avenir! ■

ACTIONS PRIORITAIRES 2014, L'ANNÉE DE TOUTES LES POSSIBILITÉS!

Comme tous les ans, le conseil fédéral de décembre marque le moment où les déléguées adoptent les actions prioritaires de la FIQ pour la prochaine année. Dans le cadre de l'année 2014, toutes les actions prioritaires adoptées visent à favoriser la mobilisation afin de bâtir un avenir prometteur pour les professionnelles en soins.

Les déléguées ont choisi de prioriser la mise en chantier de la première génération de nouveaux modèles de dispensation de soins et de services en santé afin de démontrer la force de changement sociale de la Fédération. Elles souhaitent aussi créer de nouvelles solidarités et alliances avec des acteurs syndicaux, communautaires et citoyens pour que la FIQ puisse élargir son rapport de force afin de faire avancer ses nouveaux modèles et contrer les projets de la droite.

La Fédération fera ainsi rayonner ses actions et ses gains pour contrer le discours antisyndical. Elle sera à l'écoute de ses membres et travaillera sur le développement de nouveaux modes de consultation. Les déléguées ont décidé qu'en 2014, il était important de continuer à mener des actions syndicales afin d'assurer l'amélioration des conditions de travail et d'exercice des professionnelles en soins. ■



Sara Caron-Guay, CHU de Québec

COMITÉ INTERSECTORIEL SUR LES NOUVEAUX MODÈLES

Le comité intersectoriel sur les nouveaux modèles a profité de ce conseil fédéral pour faire le point sur ses travaux, plus particulièrement dans les axes de la première ligne et de l'hébergement pour les aîné-e-s.

Tout d'abord, les membres du comité ont présenté un rapport des visites qu'elles ont effectuées, depuis le mois de juin dernier, afin de prendre connaissance d'initiatives déjà implantées sur le terrain. Que ce soit dans des coopératives de santé, dans des organismes à but non lucratif (OBNL) d'habitation ou encore dans des cliniques communautaires, les échanges avec les intervenant-e-s de ces projets ont été riches en informations pour la mise sur pied future des nouveaux modèles de la FIQ.

Régine Laurent, présidente du comité, a également présenté les quatre grands principes de base qui soutiennent les modèles novateurs qu'entend entreprendre la Fédération.

1. Les projets doivent émerger des communautés

Afin qu'ils soient représentatifs de leurs besoins et que les citoyen-ne-s soient réellement au cœur des services qu'ils-elles reçoivent, les nouveaux modèles FIQ devront être issus d'une mobilisation citoyenne.

2. Les professionnelles en soins et la population doivent avoir du pouvoir en ce qui concerne les décisions qui seront prises dans ces différents milieux

Les nouveaux modèles devront tenir compte des besoins à la fois

des soignantes et des soigné-e-s. Cela pourrait se traduire, par exemple, par la mise en place d'un conseil d'administration composé de bénéficiaires de services, de représentant-e-s de la population, de partenaires communautaires et municipaux ainsi que de représentant-e-s du personnel.

3. Les professionnelles en soins doivent pouvoir jouer le rôle qui leur revient dans l'offre de services à la population

En ce sens, dans le modèle de soins de première ligne, les professionnelles en soins devraient pouvoir jouir d'une autonomie professionnelle leur permettant de jouer pleinement leur rôle, d'exercer un rôle actif dans la prévention et la promotion de la santé et de faire des évaluations et des suivis auprès de la clientèle sans médecin de famille ou qui nécessite un suivi médical.

Dans l'hébergement des personnes âgées, les professionnelles en soins pourraient également agir dans la prévention de la santé et dans la prise en charge et le suivi des maladies chroniques.

4. Les services doivent être financés publiquement pour en assurer la qualité. Les

infrastructures pourraient être financées par la communauté, mais demeurerait en dehors de la logique de profit

Les nouveaux modèles seraient mis en place sur la base d'un partenariat entre le réseau public et la communauté. Par exemple, les locaux pourraient appartenir à la communauté, mais les services, quant à eux, seraient financés et dispensés publiquement ou en dehors de la logique de profit, selon les modèles. Cependant, le réseau public, par l'entremise des CSSS, serait toujours responsable de la qualité des soins et des services.

Régine Laurent a finalement présenté brièvement la position de la FIQ sur le projet de Caisse d'assurance pour le soutien à l'autonomie (CASA) du gouvernement québécois. La présidente a rappelé que la Fédération avait accueilli positivement ce projet, étant donné l'ouverture qu'il semble démontrer envers les initiatives novatrices, comme celles sur lesquelles travaille la FIQ.

Cependant, elle a également fait valoir l'importance de maintenir le financement entièrement public des services par l'entremise, entre autres, des impôts sur le revenu des particuliers et des entreprises. ■



L'ÉCONOMIE SOCIALE, UNE RÉPONSE À UN BESOIN COLLECTIF

M. François Vermette, directeur du développement au Chantier de l'économie sociale, a fait une présentation sur le rôle de l'économie sociale dans le développement du territoire. M. Vermette a souligné la particularité des entreprises d'économie sociale dont la finalité n'est pas l'aspect pécuniaire, mais plutôt social. Ainsi, ne recherchant pas le profit à tout prix, ces entreprises ont davantage tendance à offrir leurs services dans de petits villages, souvent boudés par les grandes entreprises, ce qui facilite l'accès à des services de proximité pour les résident-e-s. Il existe un lien important entre les nouveaux modèles et ce type d'économie, puisque dans les deux cas, le but recherché est d'offrir d'abord et avant tout des services aux personnes en trouvant des moyens innovants pour concurrencer le privé à but lucratif.

FORMATION INITIALE

Formation initiale de la relève infirmière Négociation nationale



Line Larocque, Centre universitaire de santé McGill

FORMATION INITIALE DE LA RELÈVE INFIRMIÈRE

Un suivi a été fait à la délégation concernant le dossier de la formation initiale de la relève infirmière. Rappelons qu'au conseil fédéral de juin dernier, les déléguées avaient décidé de promouvoir le modèle québécois intégré de formation infirmière de la FIQ auprès du comité interministériel-partenaires et de la population québécoise.

Ainsi, le 10 juin 2013, la FIQ est sortie publiquement aux côtés de la Fédération des cégeps pour présenter son modèle intégré et rappeler que la formation collégiale est qualifiante et ne doit pas être compromise. L'atteinte d'un consensus n'étant plus considérée comme une avenue possible, jumelée à la sortie de la FIQ dans les médias, ont eu pour effet de prolonger les travaux du comité au-delà du 18 juin 2013 afin qu'une analyse plus précise des différentes propositions des membres du comité soit faite.

LE MODÈLE QUÉBÉCOIS INTÉGRÉ DE LA FIQ

Pour la FIQ, aucune proposition déposée au comité interministériel-partenaires ne contient d'arguments valables pour remettre en question la position, les arguments et le modèle qu'elle propose. La FIQ croit toujours au bien-fondé de son modèle qui répond aux spécificités québécoises du système

d'enseignement supérieur et des besoins criants du réseau de la santé et des services sociaux pour des infirmières de plus en plus qualifiées. Cependant, les avis des membres du comité sur le modèle de la Fédération étaient partagés. Certaines mesures proposées par la FIQ, liées à l'éducation, ont été intégrées dans d'autres propositions, dont celle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST).

LES AUTRES PROPOSITIONS

Les travaux du comité se sont terminés le 11 novembre dernier alors que le président du comité interministériel-partenaires, Dr Pierre Durand, a présenté aux membres du comité une première ébauche de son rapport pour laquelle une position devait être remise avant le 10 décembre 2013.

Les déléguées ont rejeté les propositions présentées, jugeant

même certaines téméraires, dangereuses et irresponsables pour le devenir de la profession infirmière et de l'ensemble de l'équipe de soins. Elles estiment que ces propositions constituent une menace réelle à la pérennité du réseau de la santé et à sa capacité à répondre à la demande de soins et de services accessibles, sécuritaires de la population québécoise pour les années à venir.

Les déléguées ont réitéré l'importance de poursuivre les démarches pour faire valoir le modèle intégré de la FIQ.

Le rapport final de M. Durand sera déposé d'ici la fin de l'année. La Fédération suit ce dossier de près et entend dénoncer toute approche réductrice à l'égard de la pratique des soins infirmiers. Elle continue de faire valoir l'importance et la valeur des connaissances acquises par l'expérience de travail, l'expertise et la formation continue. ■



Rosita Smith-Woodward, CSSS Cavendish

NÉGOCIATION NATIONALE

Les déléguées ont pu obtenir un suivi quant au dossier de l'évaluation du titre d'emploi de perfusionniste clinique, négociée dans le cadre des travaux du Comité national des emplois, ainsi que du maintien de l'équité salariale.

ÉVALUATION DU TITRE D'EMPLOI DE PERFUSIONNISTE CLINIQUE

À la suite de deux rencontres de la FIQ au sein de ce comité, en juin et en septembre dernier, les vis-à-vis patronaux ont rompu les discussions et ont demandé un arbitrage. Devant cette décision surprenante, la FIQ a rencontré les syndicats des établissements concernés et les perfusionnistes cliniques.

Ces dernières ont exprimé leur impatience relativement à la lenteur que démontre la partie patronale à reconnaître la valeur de leur profession et l'échelle salariale

qui s'y rattache. Dans l'attente depuis sept ans, elles ont indiqué qu'elles n'hésiteraient pas à passer à l'action, le cas échéant. De leur côté, de nombreux médecins spécialistes ont exprimé leur soutien en signant une pétition d'appui, adressée à Marco Thibeault, sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Ces pressions ont eu pour résultat la réaction positive du MSSS et du Conseil du trésor qui ont permis de retourner à la table et de poursuivre le dialogue pour obtenir un règlement pour ce titre d'emploi.

MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

Un bref portrait des travaux de maintien de l'équité salariale qui doivent se terminer en décembre 2015 a été présenté. Soucieuse de régler ce dossier avant d'entamer la négociation de la convention collective nationale, la FIQ travaille en intersyndicale pour faire débloquent les discussions avec le Conseil du trésor. Concernant les plaintes déposées à la suite de l'exercice de maintien de l'équité en 2010 contre la partie patronale qui avait agi unilatéralement, la FIQ participe à un calendrier de travail dans un processus de conciliation. ■



Carolane Bibeau, CSSS Pierre-De Saurel

PROCHAINE NÉGOCIATION UNE RÉFLEXION S'AMORCE POUR LA FIQ

Ce conseil fédéral a été l'occasion pour les déléguées de discuter des perspectives envisageables pour la FIQ pour la prochaine négociation avec pour toile de fond une conjoncture antisyndicale.

Parmi les grandes lignes de cette conjoncture, notons le climat d'austérité budgétaire, les attaques massives contre le mouvement syndical ainsi que les propositions mises de l'avant pour réformer les régimes de retraite. Un climat qui sera sans doute peu propice à la négociation des conditions de travail des professionnelles en soins. De plus, la propension du gouvernement à vouloir effectuer des coupures dans le réseau de la santé et des services sociaux n'a rien de très rassurant, tandis que la population prête facilement l'oreille au discours de la droite résolument antisyndical.

À la lumière de ce portrait, les déléguées ont amorcé des discussions en vue de la prochaine ronde de négociations. Cette première réflexion a porté sur la possibilité de faire partie d'un front commun et de s'inscrire dans un cadre stratégique avec d'autres organisations syndicales. L'adhésion à un front commun impliquerait également pour les organisations participantes la signature d'un pacte de solidarité, de sorte qu'il n'y aurait pas de maraudage entre ces organisations.

Bien qu'en accord avec la conjoncture, les avis des déléguées divergeaient à propos de la meilleure façon de défendre le réseau de la santé et des services sociaux et les conditions de travail des professionnelles en soins. Pour certaines, une conjoncture économique, sociale et syndicale plutôt difficile favoriserait le regroupement des forces syndicales et un rapport de force plus grand. Pour d'autres, l'adhésion à un front commun aurait pour effet de diminuer la visibilité des professionnelles

en soins, l'appui de la population envers elles et ne représenterait pas leur identité.

Les déléguées ont longuement discuté de leur volonté d'utiliser la prochaine négociation pour améliorer l'organisation du travail qui est au centre de leurs préoccupations syndicales. En ce sens, elles veulent s'assurer que dans la perspective d'une adhésion à un front commun, elles auraient toute l'autonomie pour aborder le dossier de l'organisation du travail et utiliser cet élément comme un point de négociation.

Les débats se sont conclus par l'adoption d'une proposition pour que la FIQ analyse les orientations générales retenues pour la mise en place d'un éventuel front commun et protocole de solidarité. Les réflexions se poursuivront lors d'un prochain conseil fédéral.

ADOPTION DE LA STRUCTURE DE NÉGOCIATION

Les déléguées ont adopté une structure légèrement modifiée pour la prochaine négociation qui débutera dès 2014 pour la convention collective qui se termine en 2015. La conjoncture syndicale sollicitera les capacités d'adaptation des militantes de la Fédération, notamment en ce qui concerne la circulation de l'information et les mécanismes démocratiques. Les changements apportés à la structure de négociation devraient permettre de répondre à ces besoins.

Les différents paliers seront toujours bien présents, conseil fédéral, comité exécutif, comité de

négociation et coordination de la négociation. La délégation a adopté l'ensemble des recommandations faites par le Comité exécutif. Un amendement a toutefois été apporté afin d'ajouter un poste pour la catégorie d'emploi perfusionniste sur le comité de négociation.

De plus, concernant le volet circulation de l'information, nerf d'une bonne stratégie de négociation, certains facteurs sont à prendre en considération, il faut notamment utiliser les médias électroniques ainsi que les réseaux sociaux pour optimiser la structure d'information et d'appui de manière à rendre la communication et la représentation des membres plus efficaces. Pour ce faire, il a été proposé d'utiliser les Tables régionales d'action et de concertation (TRAC) en désignant des responsables à l'information et à l'appui TRAC parmi les participantes de ces tables selon un barème de représentativité. Ces tables, qui agissent en partenariat avec la communauté, permettront de diffuser les revendications de la FIQ à un public plus large et viseront à assurer un retour de l'information vers la Fédération.

Les déléguées se sont ainsi dotées d'une structure décisionnelle et d'une structure d'information et d'appui permettant de représenter et de rejoindre un maximum de membres. Par ailleurs, les perfusionnistes sont invitées à s'engager dans cette négociation et à se présenter sur le prochain comité de négociation dont l'élection devrait avoir lieu durant un conseil fédéral extraordinaire en février prochain. ■

Les déléguées ont entamé une réflexion sur la possibilité de mettre en place un front commun lors de la prochaine négociation.





Madame Lise Payette

« LE COURAGE DES FEMMES AU QUÉBEC »

La délégation a eu le privilège d'accueillir chaleureusement madame Lise Payette, de l'entendre et d'échanger avec elle. Figure emblématique du Québec moderne, féministe, femme politique, personnalité de la radio et de la télévision, et auteure et chroniqueuse vedette, madame Payette s'est adressée à la délégation à l'occasion du triste anniversaire de la tuerie de l'École polytechnique à Montréal, le 6 décembre 1989.

Décrivant ses expériences personnelles et professionnelles des 24 dernières années, madame Payette a rappelé la nécessité pour les femmes de se tenir debout, de vaincre leur peur et de dénoncer la violence faite contre les femmes. « Les femmes, de par leur définition même, sont des êtres de résilience, jamais une femme n'abandonne », a-t-elle lancé d'entrée de jeu. Faisant référence à la capacité de réagir des femmes dans leur vie personnelle de femme et de mère, et dans leur vie de citoyenne, madame Payette a rappelé différents moments de l'Histoire du Québec où les femmes se sont mobilisées, du mouvement des Yvettes lors du référendum de 1980 à celui plus récent des Janettes en 2013.

Selon madame Payette, même si l'égalité entre les hommes et les femmes est inscrite dans les textes de loi depuis 1976, rien ne

garantit l'égalité de fait si ce n'est la volonté des femmes à la réclamer, ce que démontrent les différentes actions collectives féminines au Québec. La tuerie de l'École polytechnique demeure le souvenir le plus marquant pour madame Payette. Elle a décrit avec minutie la planification et le rituel déployé par le tueur pour séparer les femmes des hommes et assassiner quatorze jeunes femmes, un crime qui visait particulièrement les femmes et le féminisme.

Comme pour la plupart des Québécoises et des Québécois, madame Payette a d'abord été paralysée, abasourdie par une telle violence lorsqu'elle a réalisé que la cible de Marc Lépine était le féminisme et celles qui le portaient. Malgré l'horreur ressentie, cet événement a provoqué une prise de conscience : la nécessité de repartir à zéro et de prendre la parole,

mais d'une manière différente. Les féministes devaient à ce moment-là changer de discours pour faire cesser la violence que subissent les femmes à travers le monde.

Lise Payette a compris ce jour-là que la violence durerait encore longtemps et que les femmes devaient prendre la parole de toutes les façons possibles, notamment en éduquant les jeunes femmes et les jeunes hommes et en leur expliquant la condition des femmes. Elle a donc multiplié les façons de dire les inégalités que ce soit par l'action politique et les lois ou par l'intermédiaire de téléromans. En invitant les hommes à se joindre au mouvement, madame Payette a rappelé aux déléguées l'importance de se donner la main de mères en filles parce que la « révolution des femmes est tranquille ». ■



8 MARS 2014

« Des clés à la portée de toutes » est le thème retenu par le Collectif du 8 mars, dont la FIQ fait partie, pour souligner la Journée internationale des femmes 2014. Cette symbolique représente la possibilité d'accéder à l'égalité, quels que soient le domaine et les circonstances.

L'Intersyndicale des femmes, à laquelle la FIQ participe, a opté pour le sujet de la conciliation travail-famille pour interpeller la société en cette journée importante pour les femmes, considérant qu'il s'agit d'une dimension de l'accès à l'égalité qui concerne la plupart des travailleuses et des femmes.

En 2004, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de la Famille déclaraient que « La conciliation travail-famille est une responsabilité collective ».

Pourtant, les mesures de conciliation travail-famille sont presque inexistantes dans la Loi sur

les normes du travail qui encadre les travailleuses non syndiquées.

Quant aux travailleuses syndiquées, elles rencontrent de la résistance lorsqu'il s'agit d'introduire des mesures de conciliation travail-famille dans les conventions collectives et les milieux de travail. L'absence de mesures en ce sens engendre des coûts sociaux et des répercussions mesurables sur la santé physique et psychologique des travailleuses.

La situation des familles a évolué et s'est complexifiée alors que les femmes d'aujourd'hui sont à la fois mères, travailleuses et proches

aidantes. Ces responsabilités importantes ne peuvent reposer exclusivement sur les épaules des femmes et méritent que l'on y consacre temps et réflexion.

Afin de permettre aux femmes de garder l'équilibre, la collectivité doit se préoccuper de la situation des femmes et déployer des services de soutien pour celles qui en ont besoin.

À compter de février, les affiches, les dépliants et les épinglettes seront disponibles dans les établissements. Consultez votre équipe syndicale locale pour plus d'information. ■

ASSURANCE COLLECTIVE

**Assurance collective :
taux en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014**



**ASSURANCE COLLECTIVE
TAUX EN VIGUEUR À COMPTER DU
1^{ER} JANVIER 2014¹**

Les déléguées ont pris connaissance à ce conseil fédéral du résultat des négociations de la FIQ avec Desjardins Sécurité financière concernant les conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective pour l'année 2014.

CONSULTATION

Des assemblées générales ont eu lieu au cours de l'automne dans l'ensemble des établissements de la Fédération afin de consulter les membres sur la structure des régimes couvrant les garanties d'assurance médicaments, maladie complémentaire et soins dentaires dans le contrat d'assurance collective. Cette consultation a pour but de vérifier si la structure actuelle, de type conventionnel, convient toujours ou si une structure de type modulaire à trois régimes répondrait davantage à une flexibilité recherchée par plusieurs membres. Les résultats de cette consultation seront présentés au conseil fédéral extraordinaire de février 2014.

Au cours des négociations avec l'assureur, la FIQ a dû tenir compte, en plus des facteurs habituels d'inflation et d'utilisation, de certains facteurs conjoncturels tels que la situation économique mondiale difficile et les coûts toujours en hausse des soins de santé. Ainsi, les déléguées ont pu constater que les garanties de base médicaments et complémentaire III sont mises à rude épreuve encore une fois cette année. Cependant, les autres garanties, soit l'assurance soins dentaires, l'assurance vie et l'assurance invalidité de longue durée, demeurent stables ce qui permet d'obtenir un renouvellement positif.

CONGÉ DE PRIME PARTIEL

En ce qui concerne les régimes de base médicaments, base maladie complémentaire III et complémentaire II (invalidité de longue durée), les adhérentes profitent actuellement d'un congé de prime partiel qui prend fin le 31 décembre 2013. Après analyse des résultats des négociations avec l'assureur et considérant les montants en dépôt détenus, les déléguées ont convenu d'offrir aux adhérentes, pour l'année 2014, un congé de prime partiel aux régimes de base médicaments, complémentaire I (soins dentaires) ainsi qu'au régime complémentaire II (invalidité de longue durée).

Les adhérentes profiteront donc d'un nouveau congé de prime partiel en fonction des taux négociés pour l'année 2014. Cependant, puisqu'elles bénéficient déjà d'un congé de prime partiel qui se termine le 31 décembre 2013, elles ressentiront quand même une hausse de primes sur le prélèvement salarial. Cette hausse ressentie sera égale à la différence entre les taux 2014 réduits après le congé de prime et les taux ajustés 2013 après le congé de prime.

Avec ce renouvellement, les déléguées n'ont pu que constater à quel point l'objectif premier de l'assurance collective, qui est de se prémunir contre un préjudice financier important par la mise en commun des risques et des primes, prend tout son sens. Elles estiment qu'il s'agit d'un bon renouvellement pour les membres qui pourront bénéficier de bonnes garanties au meilleur coût possible. ■

PROTECTION	Taux payé en 2013 après congé prime	Taux payé en 2014 après congé prime
RÉGIME DE BASE		
Base médicaments²		
Individuelle	34,61 \$	39,12 \$
Monoparentale	44,65 \$	50,48 \$
Familiale	81,35 \$	91,95 \$
Base maladie complémentaire III		
Individuelle	5,96 \$	6,65 \$
Monoparentale	5,96 \$	6,65 \$
Familiale	11,86 \$	13,23 \$
RÉGIME COMPLÉMENTAIRE I (soins dentaires)		
Individuelle	11,62 \$	11,62 \$
Monoparentale	22,07 \$	22,07 \$
Familiale	32,52 \$	32,52 \$
RÉGIME COMPLÉMENTAIRE II		
Vie et MMA ³ de base de l'adhérente	0,32 \$/5 000 \$	0,32 \$/5 000 \$
Vie et MMA additionnelle	0,080 \$/1 000 \$	0,078 \$/1 000 \$
Vie des enfants à charge	0,05 \$	0,05 \$
Invalidité de longue durée	0,864 % du salaire brut	0,828 % du salaire brut
Assurance vie additionnelle - droit acquis	Grille de taux par âge, sexe, tabac	Grille de taux par âge, sexe, tabac

LE SAVIEZ-VOUS?

Ce sont vos primes qui servent à payer les réclamations faites en vertu du contrat d'assurance collective. Chacune de vous peut apporter sa contribution pour que le coût des régimes d'assurance demeure à un niveau accessible pour l'ensemble des professionnelles en soins de la FIQ. Voici quelques trucs :

- Acheminez vos demandes de prestations (médicaments, traitements de toutes sortes, indemnité de remplacement de revenu) au bon organisme. Par exemple, les médicaments nécessaires à la suite d'un accident de travail devraient être remboursés par la CSST et non par l'assurance collective;
- Choisissez d'utiliser des médicaments génériques lorsque ceux-ci sont disponibles. Vous bénéficiez ainsi d'un traitement équivalent et aussi efficace à moindre coût;
- Renouvelez vos prescriptions aux deux mois plutôt que mensuellement. Vous économisez ainsi sur les honoraires professionnels du/de la pharmacien-ne. Ce type de réclamation est accepté par l'assureur Desjardins Sécurité financière.

1. Taux par 14 jours excluant la taxe provinciale de 9 %.

2. Taux incluant la contribution de l'employeur suivante : (1) Salariée ayant un titre d'emploi dont le maximum de l'échelle salariale le 20 mars 2011 est égal ou supérieur à 40 000 \$: 2,07 \$ pour une protection individuelle et 5,17 \$ pour une protection monoparentale ou familiale; (2) Pour une salariée ayant un titre d'emploi dont le maximum de l'échelle salariale le 20 mars 2011 est inférieur à 40 000 \$: 4,59 \$ pour une protection individuelle et 11,50 \$ pour une protection monoparentale ou familiale; (3) Pour une salariée travaillant à temps partiel moins de 70 % de l'équivalent d'un temps complet, la contribution de l'employeur est réduite de 50 %.

3. MMA : Mort et mutilation accidentelles.

**ORGANISATION
DU TRAVAIL**

**LA FIQ,
UNE VOIX QUI PORTE,
DES GESTES QUI COMPTENT**



Linda Dubuc, CSSS Jeanne-Mance

MAIN-D'ŒUVRE INDÉPENDANTE

Un suivi a été fait à la délégation relativement au plan d'action attraction-rétention-mauvaise gestion adopté au conseil fédéral de mars dernier. Rappelons que ce plan d'action avait pour objectif de dénoncer et de lutter contre la mauvaise gestion et le gaspillage de fonds publics dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Les déléguées ont soulevé la difficulté de travailler à stabiliser les équipes de travail ou à intégrer les différentes catégories professionnelles au sein des équipes de travail selon des plans d'intégration dans un contexte où les agences de placement sont à la portée des employeurs pour combler les manques. Des difficultés particulières sont vécues par les infirmières auxiliaires qui travaillent à temps partiel sans possibilité de travailler davantage malgré le travail effectué en heures supplémentaires et le manque de main-d'œuvre dans le réseau.

En septembre 2012, l'organisme Sigma Santé avait conclu un contrat pour les régions de Montréal et de Laval visant à fournir de la main-d'œuvre indépendante (MOI) aux établissements de santé. Cependant, plusieurs établissements ont mis fin prématurément à ces contrats au printemps dernier sans qu'aucune raison soit donnée publiquement. Rappelons que la FIQ avait organisé une rencontre de presse durant cette même période pour informer les médias que les termes des appels d'offres n'étaient pas respectés. La FIQ avait mis en lumière les impacts financiers et organisationnels de l'utilisation de main-d'œuvre provenant d'agences privées de placement sur le réseau public.

En août dernier, Sigma Santé a lancé un deuxième appel d'offres pour Montréal et Laval. Cette fois-ci, la FIQ a constaté que les règles avaient été modifiées et s'étaient resserrées concernant certains aspects. Dorénavant, les agences de placement doivent être en mesure de répondre aux besoins en main-d'œuvre de tous les établissements présents dans un regroupement pour lequel elles auront obtenu un

contrat. En effet, les agences de placement en faisaient à leur guise et choisissaient les établissements et les missions susceptibles d'attirer davantage la main-d'œuvre. De plus, elles doivent exister depuis au moins deux années et faire une déclaration démontrant l'absence de collusion et de condamnation.

D'autres règles devraient également avoir pour effet de corriger les disparités dans les conditions de travail qu'il y avait entre les travailleuses du réseau public et celles des agences de placement. Chaque agence devra être en mesure de combler les trois quarts de travail aussi bien la semaine que la fin de semaine, et ne pourra envoyer dans un établissement une personne qui y détient déjà un poste. Même principe en ce qui concerne la région, une salariée qui détient un poste devra être placée dans une autre région. Enfin, les professionnelles des agences de placement doivent être qualifiées depuis deux ans et avoir effectué au moins mille heures dans leur titre d'emploi, dans un établissement public reconnu du Québec. Comme les agences de placement doivent désormais parapher la circulaire du

ministère de la Santé et des Services sociaux qui énonce les différentes règles des contrats, on peut s'attendre à ce que le respect de ces règles soit assuré de façon à protéger davantage le réseau public.

Les déléguées ont convenu de renforcer la mobilisation, de documenter les situations vécues dans les établissements et d'utiliser les plans de main-d'œuvre élaborés par les équipes locales. Il est nécessaire de donner un coup de barre pour faire de l'organisation du travail et utiliser les comités de soins.

La FIQ participera à une rencontre avec le Ministère en janvier où une attention particulière sera déployée pour résoudre les problèmes vécus par les infirmières auxiliaires qui sont nombreuses à détenir des postes à temps partiel. La FIQ poursuit toujours sa lutte contre la rationalisation des dépenses afin de ralentir, voire de faire cesser l'utilisation de la MOI par les employeurs et, au bout du compte, améliorer les conditions de travail des professionnelles en soins. ■

ASSURANCE AUTO, HABITATION ET ENTREPRISE

La FIQ offre à ses membres un régime d'assurance de groupe auto, habitation et entreprise avec La Personnelle assurances générales. La compagnie est autorisée à solliciter les membres par téléphone. Toutefois, il est entendu que La Personnelle s'engage à ne pas divulguer à quiconque la liste nominative des membres de la FIQ. En vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, les membres peuvent refuser que leur nom et leurs coordonnées (adresse personnelle et numéro de téléphone) soient transmis aux fournisseurs de services. Ainsi, **les membres qui refusent que leurs coordonnées soient communiquées à La Personnelle** doivent remplir le formulaire ci-dessous et le retourner avant le 31 janvier 2014 à l'adresse indiquée. ■

**La FIQ
vous souhaite de
Joyeuses Fêtes !**



Félix Gagné, 7 ans

ASSURANCE AUTO, HABITATION ET ENTREPRISE

Je, soussignée ou soussigné, refuse explicitement que les renseignements personnels que la FIQ détient à mon sujet soient utilisés à des fins de prospection et de sollicitation commerciale relativement à l'entente qu'elle a conclue avec La Personnelle au bénéfice de ses membres.

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province : _____ Code postal : _____

Téléphone (résidence) : _____ Téléphone (travail) : _____

Signature : _____ Date : _____

Retourner à : FIQ Québec, a/s Colette Gilles, 1260, rue du Blizzard, Québec (Québec) G2K 0J1

